

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2357

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politiques de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Secteur Lyautey Velette - Aménagement des espaces extérieurs - Approbation du programme de maîtrise d'oeuvre - Convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Commune de Rillieux la Pape - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Morage, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Hugué), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2357**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Secteur Lyautey Velette - Aménagement des espaces extérieurs - Approbation du programme de maîtrise d'oeuvre - Convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Commune de Rillieux la Pape - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Construite entre 1961 et 1971, la Ville nouvelle de Rillieux la Pape est l'une des 4 grandes zones d'urbanisme prioritaire (ZUP) de l'agglomération lyonnaise ayant fait l'objet d'une convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). La convention signée en mai 2005 concentre ses opérations de renouvellement urbain sur la partie "est" de la Ville nouvelle comme territoire à privilégier en termes de restructuration urbaine, de réhabilitation, ou d'intervention sur les espaces publics.

I - Projet d'aménagement des espaces extérieurs du secteur Lyautey Velette : objectifs, programme et planning

La requalification du secteur stratégique Lyautey Velette, accroche entre le futur quartier des balcons de Sermenaz et les quartiers existants, a été intégrée en avril 2016 au programme national de renouvellement urbain (PNRU) 1 (avenant n° 5) afin d'éviter la création d'une frontière entre ancien et nouveau quartier, de permettre au nouveau quartier de fonctionner dans la Ville existante par une mise en relation avec les équipements publics voisins et de créer un accès facilité au centre-ville.

La Métropole de Lyon assure la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement des espaces publics de ce quartier en accompagnement des projets de démolition/reconstruction du bailleur Dynacité et de la restructuration du groupe scolaire par la Ville.

Ces aménagements permettront de désenclaver le secteur et d'améliorer l'image du quartier en profondeur.

Le périmètre d'intervention couvre une surface de 1,5 hectare, aujourd'hui principalement traité sous forme de parkings, de cheminements piétonniers et d'espaces verts.

Les éléments de programme validés par l'ensemble des partenaires et inscrits dans l'avenant n° 5 à la convention du PNRU sont :

- la création du parvis du groupe scolaire de la Velette intégrant un square,
- la création d'une liaison est/ouest mode doux reliant la Velette au nouveau quartier des balcons de Sermenaz en lien avec l'intervention de Dynacité sur la réhabilitation des tours et l'opération de reconstruction de logements,
- la requalification d'une liaison douce nord/sud reliant les différents équipements publics du quartier jusqu'à l'avenue du Général Leclerc,
- la restructuration des stationnements existants sur l'avenue du Général Leclerc et en pied d'immeubles.

Ces aménagements s'accompagneront des travaux d'éclairage public et de vidéosurveillance sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune de Rillieux la Pape.

Le coût des travaux d'aménagement est estimé à 3 700 000 € TTC. Ce prix se base sur un ratio moyen de 200 € HT par mètre carré, soit 240 € TTC par mètre carré, pour une surface de 15 500 mètres carrés environ.

Le coût de l'opération prenant en compte les études de maîtrise d'œuvre (370 000 € TTC), les études préalables (expertise, coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé -CSPS, etc.), les frais de maîtrise d'ouvrage, les imprévus et la révision des prix est estimé à 5 074 286 € TTC.

Le plan de financement prévoit une participation de la Commune de Rillieux la Pape de 597 243 € TTC et une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 278 757 € TTC.

II - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Afin de conduire les études pré-opérationnelles (40 000 €), les études de maîtrise d'œuvre (370 000 €), la mission de CSPS (25 000 €) et une partie des frais de maîtrise d'ouvrage (10 000 €), il est proposé d'individualiser une autorisation de programme partielle pour un montant de 445 000 € en dépenses.

III - Convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU)

Le projet Lyautey Velette relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage :

- la Métropole de Lyon, au titre de ses compétences mentionnées aux articles L 3641-1 et L 3642-1 du code général des collectivités territoriales, notamment en matière de voiries et réseaux associés,
- la Commune, au titre de ses compétences générales mentionnées à l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales et notamment en matière d'espaces verts, de cheminements doux, de places publiques, de squares, de jeux pour enfants.

Compte tenu des liens existants entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, de leur imbrication, et afin de garantir la cohérence et la coordination des interventions, il a été convenu, conformément aux dispositions de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, que cette opération serait réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Métropole, qui agira en tant que "maître d'ouvrage unique de l'opération" hormis l'éclairage public et la vidéosurveillance qui seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune de Rillieux la Pape.

À cet effet, une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) sera signée entre la Métropole et la Commune de Rillieux la Pape, au regard de leurs compétences respectives.

En vertu de l'enveloppe financière prévisionnelle, la répartition du coût de l'opération entre la Ville et la Métropole est la suivante :

	Opération sous maîtrise d'ouvrage Métropole	Répartition financement opération dans CMOU	
	Montant en € TTC	Montant en € TTC	Répartition de financement CMOU en %
Métropole de Lyon	4 198 286	4 477 043	88
subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	278 757		
Commune de Rillieux la Pape	597 243	597 243	12
Total	5 074 286	5 074 286	100

La Commune de Rillieux la Pape procédera au versement de sa contribution à l'opération aux échéances suivantes :

- 10 % de la participation financière de la Commune au démarrage des travaux,
- le solde de la participation financière de la Commune à la réception définitive des travaux et à la remise du dossier technique complet visé à l'article 10 de la CMOU.

Une individualisation complémentaire d'autorisation de programme sera votée mi-2019 pour un montant de 3 753 286 € TTC en dépenses pour la réalisation des travaux et de 876 000 € TTC en recettes pour solliciter la participation de la Commune de Rillieux la Pape et la subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est proposé au Conseil d'individualiser une autorisation de programme partielle d'un montant de 445 000 € en dépenses afin de conduire les études pré-opérationnelles (40 000 €), les études de maîtrise d'œuvre (370 000 €), la mission de CSPS (25 000 €) et une partie des frais de maîtrise d'ouvrage (10 000 €) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le programme et l'estimation financière de l'opération d'aménagement du secteur Lyautey Velette à Rillieux la Pape, pour un coût total prévisionnel estimé à 5 074 286 € TTC, dont 3 700 000 € TTC pour les travaux,

b) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Métropole de Lyon et la Ville de Rillieux la Pape,

c) - le lancement des études de maîtrise d'œuvre, pour un coût prévisionnel estimé à 370 000 € TTC.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 445 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 300 000 € en dépenses en 2018,
- 145 000 € en dépenses en 2019,

sur l'opération n° OP06O5321 - Rillieux la Pape - Sermenaz - parvis de l'école Velette - secteur Lyautey.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.